

## RÉPERTOIRE DES TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES PUBLIÉS PENDANT LES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2005

### CODE FORESTIER

#### • Décrets

*Décret n° 2005-1445 du 23 novembre 2005 relatif aux ventes de coupes de bois ou de produits de coupes et modifiant le Code forestier.*

(J.O. Lois et Décrets, vol. 137, n° 274, 25 novembre 2005, pp. 18297-18298)

*Décret n° 2005-1446 du 23 novembre 2005 relatif aux services d'utilité forestière et modifiant le Code forestier (partie réglementaire).*

(J.O. Lois et Décrets, vol. 137, n° 274, 25 novembre 2005, pp. 18298-18299)

*Décret n° 2005-1447 du 23 novembre 2005 relatif à la vente par l'Office national des Forêts de lots groupant des coupes ou produits de coupes des forêts relevant du régime forestier et modifiant le Code forestier.*

(J.O. Lois et Décrets, vol. 137, n° 274, 25 novembre 2005, pp. 18299)

### ENVIRONNEMENT

#### • Décret

*Décret n° 2005-1548 du 9 décembre 2005 relatif au Parc naturel régional de Guyane (Région Guyane).*

(J.O. Lois et Décrets, vol. 137, n° 288, 11 décembre 2005, p. 19108)

Renouvellement du classement.

#### • Arrêtés

*Arrêtés du 3 novembre 2005 portant désignation de sites Natura 2000 :*

- Haut-Val d'Allier,
- Vallées de la Vienne et de l'Indre
- Massif de Villefermoy (Seine-et-Marne)
- Falaises du mont Caume (Var)
- Monts et Plomb du Cantal
- Val d'Allier bourbonnais (Allier et Nièvre)
- Marais de Pagny-sur-Meuse (Meurthe-et-Moselle et Meuse)
- Basses vallées angevines et prairies de la Baumette (Maine-et-Loire)

(J.O. Lois et Décrets, vol. 137, n° 266, 16 novembre 2005, pp. 17885-17887)

## FORÊT PRIVÉE

### • Arrêtés

*Arrêté du 25 novembre 2005 fixant le seuil de superficie en dessous duquel certaines catégories de forêts privées peuvent être dispensées de l'obligation de présenter un plan simple de gestion en application de l'article R 222-4 du Code forestier.*

(J.O. Lois et Décrets, vol. 137, n° 286, 9 décembre 2005, p. 19031)

Concernes la région PACA ; seuil fixé à 100 ha, peuplements Chêne-liège, Chêne vert, pubescent...

*Arrêté du 25 novembre 2005 fixant le seuil de superficie en dessous duquel certaines catégories de forêts privées peuvent être dispensées de l'obligation de présenter un plan simple de gestion en application de l'article R 222-4 du Code forestier.*

(J.O. Lois et Décrets, vol. 137, n° 286, 9 décembre 2005, p. 19031)

Concernes la région Midi-Pyrénées ; seuil fixé à 40 ha.